

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

DOUZIEME SESSION ORDINAIRE

25 – 29 Janvier 2008

Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/385(XII) Rev.1

**RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'UA SUR LA SCIENCE
ET LA TECHNOLOGIE (AMCOST III)**

12 – 16 NOVEMBRE 2007, MOMBASSA (KENYA)

INTRODUCTION

La troisième session ordinaire de la Conférence des ministres africains en charge de la science et de la technologie (AMCOST) s'est tenue du 12 au 15 novembre 2007 à Mombassa au Kenya, en vue d'examiner l'état de la mise en œuvre de la décision et du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique (CPA) adoptés par le Sommet de janvier 2007. Au total 29 Etats membres de l'UA ont pris part à la réunion. La réunion a également connu la participation des représentants des institutions spécialisées de l'UA et d'un certain nombre d'organisations internationales.

POINTS EXAMINES

Les ministres ont discuté du Cadre institutionnel de l'Union africaine qui préconise l'alignement et la rationalisation de l'AMCOST, conformément au Règlement intérieur déjà existant de l'Union africaine. Les ministres ont élu les membres du nouveau Bureau de l'AMCOST et du Comité de pilotage composé des Etats membres suivants :

- | | | |
|----|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. | Président de l'AMCOST III : | République du Kenya |
| 2. | Premier Vice-président : | République Algérienne |
| 3. | Deuxième Vice-président : | République du Burundi |
| 4. | Troisième Vice-président : | République de Zambie |
| 5. | Rapporteur : | République fédérale du Nigeria |
| 6. | Membre d'Office : | Commissaire de la RHST |

Les autres points examinés sont : (1) le rapport de passation de service du président sortant du Bureau de l'AMCOST II, (2) le rapport de la réunion d'experts de l'AMCOST, (3) les propositions pour la création, par l'intermédiaire de la Banque africaine de développement, du Fonds pour la science, la technologie et l'innovation, (4) le rapport intérimaire sur l'état de la mise en œuvre de la décision et du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique (CPA) adoptés par le Sommet de janvier 2007 et (5) les rapports régionaux sur la vulgarisation du CPA par les membres du Bureau de l'AMCOST II.

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE

Les conclusions suivantes ont été retenues :

- (i) Création des bureaux de science et de la technologie dans les CER et dans les Etats membres;
- (ii) Appropriation du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie aux niveaux local, national et régional;
- (iii) Présentation de la version révisée de la loi type africaine sur la biosécurité à tous les Etats membres et les encourager à l'intégrer ;
- (iv) Adopter des cadres de politique sur les droits de la propriété intellectuelle et de la bioprospection;

- (v) Création de l'Association des Femmes africaines de la Science et de la technologie;
- (vi) Recommandé au Bureau de l'AMCOST et le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) de coordonner la création d'un panel sur le changement climatique et de créer un cadre commun sur le changement climatique;
- (vii) Appuyer la coopération entre tous les partenaires internationaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

DOCUMENTS EN ANNEXE

Les documents suivants sont joints en annexe au présent rapport :

1. Rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la science et la technologie (AMCOST III);
2. Décisions de la Conférence ministérielle de l'AMCOST III.

Ex.CL/385 (XII)
Annexe I

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SCIENCE
ET LA TECHNOLOGIE (AMCOST III)
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE
12 – 16 NOVEMBRE 2007
MOMBASA (RÉPUBLIQUE DU KENYA)**

AU/MIN/ST/RPT (III)

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

INTRODUCTION

1. La troisième session de la conférence ministérielle sur la science et la technologie (AMCOST III) s'est tenue du 12 au 16 novembre 2007 à Mombasa au Kenya. La session ministérielle a eu lieu les 15 et 16 novembre 2007, précédée d'une réunion d'experts les 12 et 13 novembre 2007. La réunion a examiné, entre autres questions importantes, la stratégie et les rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique, la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'Union africaine de 2007 et sur la mobilisation de ressources au titre du Plan d'action.

PARTICIPANTS

2. Les ministres des Etats membres suivants de l'Union africaine ont pris part à la réunion : Angola, Burundi, Comores, Kenya, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Ouganda et Zambie.

3. Les Etats membres ci-après ont été représentés par de hauts fonctionnaires :

Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Malawi, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

4. Avaient également participé à la réunion, les organisations internationales, les ONG et les institutions/programmes spécialisés suivants de l'Union africaine : Université des Nations Unies (UNU), l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO), La Banque africaine de développement (BAD), le NEPAD, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCD), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA), le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), l'Association des universités du Commonwealth, le Conseil international pour la science (CIS), l'Union européenne (UE), la Fondation Bill et Melinda Gates, le Centre africain d'études technologiques, le Parlement panafricain (PAP), NORAD (NORVEGE).

5. La liste de participation est jointe en annexe.

Point 1 de l'ordre du jour : **SÉANCE D'OUVERTURE**

6. L'ouverture de la troisième conférence ministérielle sur la science et la technologie a été précédée de musique et de récital de poèmes. Le Directeur des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, Dr Abdul-Hakim J. Alwaer, a souhaité la bienvenue aux hôtes. Après exécution de l'hymne de l'Union africaine, il a invité la Commissaire en charge des Ressources humaines, de la science et de la Technologie, Pr N. Assayed, S.E. Dr. Noah M. Wekesa, Ministre kenyan en charge de la science et de la technologie, M. Walter Erdelen, Directeur général adjoint des

sciences naturelles à l'UNESCO et S.E. Prof. Yaye Kene Gassama Dia, présidente de l'AMCOST II et Ministre sénégalais de la science et de la technologie à prononcer tour à tour leurs allocutions à la séance d'ouverture.

a) Allocution de bienvenue de S.E. le Prof. Nagia Essayed, Commissaire en charge des Ressources humaines, de la science et de la technologie

7. La Commissaire des Ressources Humaines, de la Science et de la Technologie Prof. N. Essayed, au nom du Prof. Alpha Oumar Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la troisième session de l'AMCOST. Elle a remercié la République du Kenya pour avoir abrité la conférence et pour les excellentes infrastructures mises à leur disposition.

8. Dans son allocution, les points suivants ont été soulignés:

- Le dur labeur abattu par les experts et les cadres supérieurs dans la préparation de la session ministérielle;
- La nécessité de domestiquer et d'intégrer divers programmes phares du Plan d'action consolidé (PAC) dans leurs programmes régionaux et nationaux;
- L'accélération du processus de création d'un Fonds comme mécanisme intergouvernemental pour mobiliser les ressources techniques et financières en vue de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé;
- Le Sommet de juillet 2008 des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, qui aura comme point de focalisation "L'Industrialisation de l'Afrique" et que les Ministres de l'Industrie, dans leur conférence extraordinaire en septembre 2007, ont identifié la science, la technologie et l'innovation, en particulier dans le contexte de notre Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique, comme contribution majeure dans la stratégie pour l'industrie;
- La volonté politique positive, l'engagement et les réalisations faites en science et en technologie en Afrique par notre AMCOST, son Bureau et son comité de pilotage sous le leadership de S.E. Prof. Yaye Kene Gassama Dia, Ministre de la Science et de la Technologie du Sénégal. Elle a exprimé sa conviction que le nouveau Bureau de l'AMCOST III, sous la présidence de la République du Kenya, fera promouvoir notre agenda scientifique et de développement sur le continent;
- Elle a expressément invité les nouveaux organes de l'AMCOST III à se conformer aux structures de l'UA dans la mesure où ceci permettrait son bon fonctionnement au sein des dispositions juridiques et opérationnelles de l'Union africaine.

b) Allocution d'ouverture de S.E. Dr. Noah M. Wekesa, Ministre de la science et de la technologie de la République du Kenya

9. S.E. Dr. Noah M. Wekesa, Ministre de la Science et de la Technologie de la République du Kenya a souhaité la bienvenue aux participants à Mombasa et à l'AMCOST III. Il a mis l'accent sur les questions clés suivantes :

- L'engagement de la République du Kenya à présider l'AMCOST III pendant les deux prochaines années et à promouvoir les programmes du continent en science et en technologie afin de relever les défis.
- Le renforcement du cadre politique afin d'orienter les priorités et les politiques du continent en vue de la transformation économique.
- L'engagement de l'AMCOST prouvé par les réalisations faites jusqu'ici y compris l'adoption des programmes scientifiques et technologiques et leur approbation subséquente par le Sommet de l'UA y compris la dotation de 1% du PIB à la science et à la technologie.
- L'Afrique ne peut plus reporter la nécessité de faire face au défi de son développement par la science et la technologie.

Il a remercié le bureau sortant sous la direction de S.E. Prof. Yaye Kene Gassama Dia pour son plaidoyer en faveur du développement de la science et de la technologie au cours de son mandat qui a conduit au relèvement du profil de la science et de la technologie en Afrique.

Il a fait observer qu'il serait nécessaire de diffuser et d'échanger les informations sur le développement de la science et de la technologie, de récompenser et d'attribuer des prix d'excellence en science et en technologie et d'impliquer les jeunes dans nos programmes de développement étant donné qu'ils constituent le grand pourcentage de nos ressources humaines sur le continent.

c) Allocution d'ouverture de M. Walter Erdelen, Directeur général adjoint du Département des sciences naturelles de l'UNESCO

10. Le Directeur général adjoint des sciences naturelles à l'UNESCO, M. Walter Erdelen, a dans son allocution d'ouverture, transmis les salutations et les meilleurs voeux du Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura. M. Erdelen a rappelé les progrès réalisés en Afrique dans le domaine de la science et de la technologie ainsi que le rôle joué par l'UNESCO en collaboration avec la Commission de l'UA et le NEPAD dans l'accélération de la mise en oeuvre du programme de la science et de la technologie. Il a indiqué les mesures suivantes que l'UNESCO a envisagées de prendre en appui à la CUA/NEPAD dans la mise en oeuvre de la décision du Sommet de 2007 ainsi que certains programmes phares sélectionnés du Plan d'action consolidé.

11. A cet égard, l'UNESCO axera ses travaux sur les domaines suivants qui ont été incorporés dans ses programme et budget biennaux 2008-2009 :

- Renforcement des capacités en matière de politique scientifique;
- Enseignement des sciences;
- Création d'un campus virtuel africain.

12. Il a indiqué qu'une stratégie d'appui à ces programmes a été mise au point par le biais des parties prenantes, l'UNESCO ne pouvant à elle seule financer ces programmes. L'objectif de cette stratégie est d'aligner son programme biennal ordinaire sur le Plan d'action consolidé, de les promouvoir au sein des organisations des Nations Unies et à l'extérieur, et d'identifier les projets majeurs qui seraient soumis aux partenaires pour leur financement.

13. Il a ajouté qu'un communiqué relatif à la table ronde ministérielle sur la science et la technologie pour le développement durable avait été diffusé et a remercié les Ministres pour leur participation à la Conférence générale de l'UNESCO. Il a recommandé la mise en place de systèmes de communication efficaces en vue de promouvoir une communication sûre et constante.

d) Allocution d'ouverture de S.E. le Prof. Yaye Kene Gassama Dia, Présidente de l'AMCOST II et Ministre de la science et de la technologie du Sénégal

14. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence, la présidente sortante a remercié tous les collègues pour la confiance portée au Sénégal pour diriger le Bureau de l'AMCOST, en même temps qu'elle a félicité le Kenya sur le choix porté sur lui pour diriger le futur Bureau.

15. Elle a fait observer que malgré la pauvreté croissante, la volonté politique affichée pour la science et la technologie (S&T), notamment le Plan d'action consolidé de S&T pour le développement de l'Afrique, donne de l'espoir quant au développement de l'Afrique et à sa contribution à la science et à la technologie universelles.

16. Les progrès enregistrés sont : la volonté politique de plus en plus grande, la nécessité d'élaborer et d'utiliser des indicateurs communs pour les politiques scientifiques, la création de réseaux d'excellence du NEPAD/UA et la mobilisation de fonds par l'intermédiaire de l'initiative du Fonds africain pour la science, la technologie et l'innovation.

17. La présidente a souligné le besoin d'une augmentation substantielle des ressources allouées à la Recherche et au Développement (R&D) pour atteindre 1% du PIB, fondement nécessaire pour contribuer au savoir universel.

18. Les progrès enregistrés, a-t-elle signalé, sont le fait des efforts déployés par la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du NEPAD et du soutien de ses partenaires de développement tels que le G8, l'UNESCO, le CRDI, le DFID, le SIDA-SAREC.

19. La présidente a rappelé la perception positive dont bénéficie le Plan d'action de STI, et le fait que l'année 2007 soit déclarée l'Année de STI en Afrique.

20. Elle a attiré l'attention sur la nécessité d'identifier les programmes prioritaires régionaux, d'envisager la mise en place de mécanismes innovants de financement, de promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour réduire la fracture scientifique et technologique entre le Sud et le Nord.

21. Pour terminer, la présidente a adressé ses vives félicitations à S.E. Noah WEKESA, Ministre en charge de l'Education, de la Science et de la Technologie du Kenya et lui a souhaité plein succès dans son mandat.

Point 2 de l'ordre du jour : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'AMCOST

22. Présentant ce point, le Conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, M. Ben Kioko, a indiqué les recommandations faites par les experts sur cette question dans le contexte des procédures en vigueur à la Commission de l'Union africaine. Il a également informé la réunion des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la décision de la Conférence de l'Union africaine sur l'intégration du NEPAD dans les structures et procédures de l'UA.

Débat

23. Au cours du débat qui a suivi, les Ministres ont demandé des éclaircissements sur les points ci-après :

- La continuité serait-elle assurée si le Président sortant n'était pas membre du Bureau?
- Quelle sera la représentation de la société civile et du secteur privé aux termes des nouvelles dispositions.
- Sur quelle base se fera l'élection des membres du Bureau étant donné que chaque région est composée d'un nombre différent d'Etats.
- Le Secrétariat du NEPAD participera-t-il aux réunions du Bureau et du Comité de pilotage? Il a été expliqué que le NEPAD est un programme de l'Union africaine et qu'il fait automatiquement partie de la délégation de la Commission à ces réunions.

Point 3 de l'ordre du jour : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITE DE PILOTAGE

24. La réunion a élu les pays suivants comme membres du nouveau bureau et du Comité de pilotage d'AMCOST III :

1. Afrique de l'Ouest

- République fédérale du Nigeria – Membre du Bureau
- République du Mali – Membre du Comité de pilotage

2. Afrique de l'Est

- République du Kenya – Membre du Bureau
- Maurice – Membre du Comité de pilotage

3. Afrique australe

- République de Zambie – Membre du Bureau
- République du Malawi – Membre du Comité de pilotage

4. Afrique centrale

- République du Burundi – Membre du Bureau
- République Gabonaise – Membre du Comité de pilotage

5. Afrique du Nord

- République Algérienne – Membre du Bureau
- République arabe d'Égypte – Membre du Comité de pilotage

25. La composition du Bureau est la suivante :

1. République du Kenya : Président de l'AMCOST III
2. République Algérienne : Premier Vice-président
3. République du Burundi : Deuxième Vice-président
4. République de Zambie : Troisième Vice-président
5. République du Nigeria : Rapporteur

26. La suite de la réunion a été présidée par Dr. S. Kibeya, Ministre de l'éducation nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la République du Burundi.

Point 4 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

27. La réunion a adopté l'ordre du jour sans amendement mais avec un réaménagement de certains points de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DE PASSATION DE SERVICE DU PRÉSIDENT DU BUREAU SORTANT DE L'AMCOST II

28. Son Excellence Prof. Yaye Kene Gassama Dia, Présidente de l'AMCOST II et Ministre de la Science et de la Technologie du Sénégal a présenté le rapport de passation de service et fait la chronique des progrès réalisés en matière de développement au cours de sa présidence. Elle a souligné les réalisations majeures du continent dans les domaines ci-après :

- Les activités liées au développement et à la mise en oeuvre du Plan d'action africain consolidé par la science et la technologie sont les suivantes :
- La création :

- de Centres d'excellence de science et technologie de l'eau ;
- d'un réseau africain de recherche et d'innovation en matière d'énergie
- d'un Centre africain d'excellence en bio-science ; et

- D'une stratégie de mise en oeuvre du Plan d'action consolidé.

29. Elle a indiqué les activités entreprises par la Commission dans le cadre de la préparation du Sommet de janvier 2007, à savoir :

- Le premier Congrès de l'Union africaine des scientifiques et décideurs
- Le deuxième Congrès sur la recherche scientifique et la technologie
- Le Sommet de l'hémisphère AfriCando de 2006 sur la science et la technologie
- La session extraordinaire de l'AMCOST ; et
- La foire de l'Union africaine sur la science et la technologie.

30. Elle a également indiqué les activités menées par la Commission pour assurer la mise en oeuvre des Décisions du Sommet de janvier 2007 sur la science et la technologie, à savoir :

- La première Conférence de l'Union africaine des Femmes en science et technologie
- L'élaboration d'une stratégie pour l'établissement d'une organisation panafricaine de la propriété intellectuelle
- L'atelier sur le cadre africain de la bio-prospection
- Le Prix scientifique de l'Union africaine/UA-OMPI visant à sensibiliser le public et à vulgariser le rôle crucial de la science et de la technologie.

31. En ce qui concerne la coopération internationale Sud-Nord et Sud-Sud les activités ci-après ont été menées :

- Consultation de l'AMCOST avec le G8
- Groupe de travail UE-UA sur la science et la technologie, les TIC et les services spatiales

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

32. Le rapporteur de l'AMCOST II, Prof Berrah Mounir Khaled de l'Algérie a présenté les recommandations de la réunion des experts à la session ministérielle.

Débat

33. Les ministres ont délibéré sur les recommandations faites par la réunion des experts et ont apprécié les domaines prioritaires clés dans les recommandations qui comportaient (a) le programme des indicateurs de la science et de la technologie en Afrique qui a été souligné comme étant crucial à l'évaluation et à l'audit de l'état de développement du continent en science et en technologie. Le programme permettrait au continent de formuler des politiques et des stratégies pour se pencher sur les

lacunes et les goulots d'étranglement qui empêchent le continent d'aller de l'avant dans ses programmes scientifiques et technologiques, (b) le financement du Plan d'action consolidé, et (c) la question du changement climatique.

34. Les ministres ont adopté le rapport des experts après les délibérations.

Point 7 de l'ordre du jour: PROJET DE CREATION DU FONDS AFRICAIN POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE PAR LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

35. Dr Sibry Tapsoba de la Banque africaine de développement a informé l'AMCOST que la Banque a fait des progrès sur le projet de création d'un fonds pour l'éducation, la science et la technologie. La banque a présenté cette question au 4^{ème} Bureau et a précisé sa position qu'elle est engagée à explorer la création d'un fonds. Le fonds pourrait être un fonds d'affectation spéciale ou un fond de programme et les Etats membres doivent apporter leur contribution au fonds.

- La question d'un fonds d'affectation spéciale ou d'un fonds de programme doit être clarifiée. Le fonds d'affectation spéciale nécessite un fonds de démarrage compris entre \$ 100 à 200 millions et seul l'intérêt accru sera accessible et utilisé tel que stipulé dans la gouvernance du fonds. Jusqu'à ce que vous atteignez le seuil du fonds de démarrage aucun intérêt ne sera cumulé. L'avantage de ce fonds est la pérennité.
- La création d'un fonds de programme est axée sur le renforcement des capacités, la politique, la collaboration, l'échange d'expériences. \$ 25 millions pourraient servir de levier pour cette option et les ressources doivent être consacrées au programme pendant la période définie. Cependant, cette option manque de durabilité.
- La voie à suivre pour la création de ce fonds est que la Commission de l'Union africaine doit faire une requête officielle à la banque. Le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie a déjà soumis les termes de référence comme requête de la réunion de Tunis.

Débat

36. Après les délibérations, il a été recommandé que :

- (i) La Commission soumette une requête officielle à la banque demandant de créer ce fonds dans un bref délai ;
- (ii) L'étude de faisabilité soit conduite pour examiner les modalités pour la création du fonds; et
- (iii) Le bureau, la CUA et le NEPAD se penchent sur cette question et que le bureau soit ensuite mandaté par l'AMCOST III pour faire aboutir la question et n'attende pas la réunion de l'AMCOST IV.

Point 8 de l'ordre du jour : PRÉSENTATIONS RÉGIONALES SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION AFRICAIN CONSOLIDÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, PAR LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AMCOST II

37. Les membres du Bureau ont présenté leurs rapports régionaux sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé sur la Science et la Technologie en Afrique.

a) Région de l'Afrique centrale

38. Il n'y avait pas de rapport de la part de la région de l'Afrique centrale.

b) Région de l'Afrique de l'Est

39. La région de l'Afrique de l'Est a donné l'assurance à la Conférence qu'elle organisera une réunion régionale au début de 2008 pour préparer un rapport régional consolidé qui sera communiqué à la Commission.

c) Région de l'Afrique du Nord

40. Historique : Un atelier régional s'est tenu à Alger en janvier 2005 sur les contributions régionales à la préparation du Plan d'action consolidé.

41. A ce jour, le réseau Nord africain pour la bio-science (NABNET) constitue la plus grande réalisation. Il consiste en la coopération en cours en matière de technologie laser entre l'Algérie et l'Égypte par le biais du Centre africain de laser.

42. En ce qui concerne les sciences de l'eau, le processus d'établissement d'un centre d'excellence est en cours.

43. Il convient également de noter la participation de la région à plusieurs événements majeurs tels que la Conférence des scientifiques africains d'Alexandrie en octobre 2007, et la réunion sur la science, la technologie et les indicateurs de l'innovation tenue à Maputo en septembre 2007.

d) Région de l'Afrique australe

44. Le rapport présenté par le Ministre zimbabwéen du Développement de la science et de la technologie, Dr. O.N. Muchena, a mis en exergue une série d'activités entreprises dans la région. Au nombre de ces activités, on peut citer :

- i) La réunion des Ministres de l'Afrique australe en charge de la science et de la technologie, tenue à Maputo :
 - le renforcement des capacités humaines dans le secteur de la science et de la technologie ;
 - le développement de secteurs distinctes de science et de technologie au sein de la SADC ;

- la résolution des questions liées à la science et à la technologie et aux indicateurs et le plaidoyer en faveur de l'attribution de 1% du PIB au secteur de la science et de la technologie
- ii) La réunion de Harare des Ministres de la SADC en charge de la science et de la technologie qui a recommandé la création d'une Unité de science et de technologie au sein de la SADC, l'élaboration du Protocole de la SADC sur la coopération en science et en technologie, la mise en oeuvre de programmes de science et de technologie tel que stipulé dans le Plan d'action consolidé, et la mobilisation des ressources en vue de la mise en place de l'Unité de la SADC pour science et de la technologie et la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé.
- iii) La réunion des Ministres en charge de la science et de la technologie tenue à Pretoria dont les discussions étaient axées sur les programmes, les plans de travail et les budgets de la mise en place effective de l'Unité de la science et de la technologie de la SADC, sur la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé et ainsi que le projet de protocole élaboré de la SADC relatif à la science et à la technologie.
- iv) D'autres activités majeures visaient la recherche des voies et moyens de mise en oeuvre du Plan d'action consolidé et de son appropriation au niveau de la SADC. La SADC était également très impliquée dans les programmes de l'UA sur la science et la technologie.

e) Région de l'Afrique de l'Ouest

45. La présentation de l'Afrique de l'Ouest faite par le Sénégal (CEDEAO) a souligné la prise de conscience de Gouvernements pour la S&T et la conviction des africains de prendre leur développement en main par le développement des capacités et l'investissement pour la S&T. Les domaines suivants ont été évoqués comme prioritaire : l'eau, les énergies renouvelables, les mathématiques, le transfert de technologie pour la sécurité alimentaire et la croissance économique.

46. Les activités suivantes ont été notées comme initiées pour la période : lancement du réseau bioscience, rencontre des jeunes chercheurs, réunion CEDEAO sur la biotechnologie et la biosécurité parmi d'autres.

Débat

47. Au cours du débat qui a suivi, il a été recommandé d'élaborer un format de rapport commun et structuré devant être utilisé par toutes les régions.

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

48. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 10 de l'ordre du jour : DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION DE L'AMCOST IV

- Le Soudan a proposé d'abriter les travaux de la quatrième Conférence ministérielle de l'AMCOST à Khartoum (Soudan).
- Il a été indiqué que la République du Kenya, président en exercice et le Soudan étant de la même région, il était important d'examiner cette question puisque d'autres régions n'ont pas encore abriter AMCOST.
- Après les consultations régionales et compte tenu de toutes les interventions et de la pratique concernant la nécessité d'assurer la rotation géographique de la présidence, le Bureau a été chargé de poursuivre les consultations et d'arrêter la date et le lieu de la réunion d'AMCOST IV.

Point 11 de l'ordre du jour : ADOPTION DES CONCLUSIONS DE L'AMCOST III

49. Le rapporteur de l'AMCOST III, Dr. Umar Bindir, de la République du Nigeria a présenté le projet de recommandations de la réunion ministérielle.

Débat

50. Les amendements suivants ont été apportés au cours du débat :

- Le titre du projet de recommandations de la réunion ministérielle a été amendé pour lire « Décisions de l'AMCOST III ».
- S'agissant de l'alinéa (vii) intitulé « mise en œuvre et financement du Plan d'action consolidé », le Fonds pour l'éducation, la science et la technologie a été amendé pour lire « Fonds pour la science, la technologie et l'innovation ».
- S'agissant de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'UA de 2007 sur la science et la technologie, l'alinéa suivant a été ajoutée comme suit :

(viii) L'AMCOST demande au Bureau d'élaborer un format pour les rapports intérimaires à présenter aux réunions de l'AMCOST.

51. La Conférence a adopté les décisions avec les amendements susmentionnés.

Point 12 de l'ordre du jour : SÉANCE DE CLÔTURE

52. Dans son discours de clôture, la Commissaire en charge des ressources humaines, science et technologie, Prof. Essayed, a indiqué que l'AMCOST III a été une des réunions les plus importantes de l'année, mue, entre autres, par sa stratégie et sa feuille de route ambitieuses de mise en œuvre du Plan d'action consolidé.

53. Elle a remercié la République du Kenya pour avoir abrité l'AMCOST III, les ministres en charge de la science et de la technologie, les hauts fonctionnaires pour leur engagement et leur appui au développement de la science et de la technologie en Afrique, ainsi que les partenaires pour leur soutien aux programmes de l'UA.

54. Elle a également remercié le personnel du NEPAD et du Département des ressources humaines, science et technologie qui, par leur travail bien fait, ont contribué au succès de cette réunion.

55. Le Ministre de l'éducation nationale en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la République du Burundi, président de la séance, a remercié la République du Kenya et la Commission pour avoir organisé la Conférence de l'AMCOST III. Il a félicité le Bureau sortant pour le travail réalisé. Il a ensuite déclaré la réunion close.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA SCIENCE
ET LA TECHNOLOGIE (AMCOST III)
TROISIEME SESSION ORDINAIRE
12 – 16 NOVEMBRE 2007
MOMBASA (REPUBLIQUE DU KENYA)**

AU/EXP/ST/DRAFT/RPT (III)

**PROJET DE RAPPORT
DE LA REUNION DES EXPERTS**

PROJET DE RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la troisième conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (AMCOST III) s'est tenue les 12 et 13 novembre 2007 à Mombasa, Kenya en préparation de la réunion ministérielle prévue les 15 et 16 novembre 2007.

PARTICIPATION

2. La liste des participants figure à l'annexe.

Point 1 de l'ordre du jour : SEANCE D'OUVERTURE

a) **Allocution de bienvenue de Dr. Abdul-Hakim Elwaer, Directeur des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie**

3. Le Directeur des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence ministérielle sur la Science et la Technologie. Il a mis l'accent sur les réalisations du continent sous le leadership de la République du Sénégal au cours de son mandat en qualité de président de l'AMCOST, qui comprenait la position commune africaine sur la science et la technologie soutenu par le Plan d'action consolidé et la volonté politique sans faille de nos Etats membres. Il a indiqué qu'en janvier 2007, la science et la technologie a fait l'objet d'un agenda politique de haut niveau sur le continent lorsque le Sommet de l'Union africaine a adopté comme thème : " la science et la technologie pour le développement de l'Afrique" et a pris la décision de soutenir les programmes de science et de technologie sur le continent.

4. En réponse à la décision du Sommet, le département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie a immédiatement initié un certain nombre d'activités et programmes dans le cadre de la mise en oeuvre de cette décision.

5. Il a déclaré qu'en dépit de tous ces acquis, le président entrant a encore beaucoup à faire pour réaliser notre mandat et nos objectifs. Il a insisté sur l'engagement du département et des Bureaux de la science et de la technologie du NEPAD à collaborer étroitement avec l'AMCOST afin de faire des progrès significatifs et réaliser les développements en science et en technologie.

6. Il a félicité le bureau sortant et a souhaité la bienvenue à la République du Kenya pour son leadership et a remercié le pays pour avoir abrité l'AMCOST III. Puis il a invité le Kenya à prononcer le discours d'ouverture.

b) Allocution d'ouverture du Prof. Cyrus Kiamba, Secrétaire Permanent, Ministère de la Science et de la Technologie de la République du Kenya

7. Le secrétaire général du ministère de la Science et de la Technologie de la République du Kenya, Prof Cyrus Kiamba, a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion à Mombasa au nom du gouvernement et du peuple kenyan. Il a fait remarquer que c'est un grand honneur aux Kenyans d'abriter la réunion de l'AMCOST III suite à l'approbation de leur offre faite lors de la session extraordinaire de l'AMCOST au Caire.

8. Prof. Kiamba a rappelé aux délégués l'importance cruciale de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement de l'Afrique et la compétitivité globale. Il a également noté que l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dépendait de l'application de la science, de la technologie et de l'innovation. Il a par ailleurs affirmé que le lancement de 2007 comme l'année d'identification et de la mobilisation des champions et des circonscriptions de la science et de la technologie était une contribution vitale aux processus du relèvement des défis de la science et de la technologie en Afrique.

9. Prof. Kiamba a informé les délégués que les délibérations devraient tenir dûment compte des succès et des échecs dans notre progrès au fil des ans. De cette façon, a-t-il déclaré, les Etats membres apprennent par les échanges d'expériences. Il est convaincu que la présente réunion définirait les programmes des deux prochaines années.

10. Enfin, Prof. Kiamba a exhorté les délégués à visiter les stands d'exposition afin d'apprécier la gamme des initiatives de recherche en cours. Il a également prié les participants de consacrer une partie de leur temps pour visiter les monuments et les sites historiques de Mombasa.

c) Allocution d'ouverture du Dr. Ndaye Arane Boye Faye, Présidente du Comité directeur de l'AMCOST, Sénégal

11. Dans son allocution d'ouverture, la Présidente du Comité directeur de l'AMCOST (Sénégal) a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné les nombreuses activités effectuées dans le cadre de la Science et de la Technologie. Elle a ensuite remercié le Département des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, et le Bureau de la science et de la technologie du NEPAD pour leur travail dans ce domaine, et félicité le Kenya qui va assurer la présidence pour les deux prochaines années. Elle a terminé en déclarant ouverte la réunion des Experts.

Point 2 de l'ordre du jour : PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. L'ordre du jour a été présenté et le Panel a fait les propositions suivantes :

- Point de l'ordre du jour pour présenter l'initiative sur la coopération CEA-UA en science et en technologie.

- La République du Kenya a par ailleurs appuyé la demande et a en outre recommandé un autre point de l'ordre du jour pour l'UE sur ses programmes sur l'Afrique.
- La République d'Afrique du Sud a demandé les points suivants:
 - Un point de l'ordre du jour pour le Centre international du génie génétique et la biotechnologie (ICGEB) dont la composante est abritée par l'Afrique du Sud
 - Une recommandation pour formuler des propositions concrètes à soumettre à la réunion ministérielle.
 - Une requête pour délibérer sur les questions de science et de technologie lors du Sommet de Lisbonne.

13. L'ordre du jour a été adopté avec les amendements précités.

Point 3 de l'ordre du jour : PRESENTATION DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA CONFERENCE DES MINISTRES DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (AMCOST III), PAR LE CONSEILLER JURIDIQUE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

14. Le conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine a fait une présentation en soulignant le cadre institutionnel de l'Union africaine et la structure de la gouvernance pour la Conférence ministérielle sur la science et la technologie et la coordination subséquente et les structures de suivi. Il a indiqué que l'AMCOST était la seule conférence ministérielle sous la direction des Ressources humaines, de la science et de la technologie qui n'était pas en harmonie avec les dispositions de l'UA et le règlement intérieur du Conseil exécutif. Il a soulevé les points essentiels suivants qui doivent être examinés afin de les harmoniser avec l'AMCOST:

(i) S'agissant des membres du Bureau:

- La Conférence ministérielle travaille avec le bureau ministériel (entre deux sessions de l'AMCOST) composé de cinq membres en tant que représentants des cinq régions. Le Bureau comprend un président, un rapporteur, et trois vice-présidents.
- Le président est automatiquement membre du Bureau; les autres membres du Bureau sont élus lors de la réunion ordinaire de la Conférence ministérielle, un de chaque région autre que la région du président.
- Le Commissaire des Ressources humaines, de la science et de la technologie de l'Union africaine est membre ex-officio du bureau.

- Les réunions du Bureau sont conduites selon le règlement intérieur du Conseil exécutif de l'Union africaine.

(ii) Le comité directeur comportera:

- Cinq représentants au niveau des secrétaires généraux/directeurs généraux/experts de chacun des ministres membres du Bureau.
- Cinq autres membres non-membres du bureau, un de chaque région.
- Cinq représentants choisis à partir des organismes régionaux africains, des organismes régionaux des Nations Unies, du secteur privé et de la société civile.
- Le directeur des ressources humaines, de la science et de la technologie de l'Union africaine doit être membre de plein droit.

15. Un accent particulier sera mis sur les fonctions du Comité directeur.

(iii) Groupes de travail

- Ils sont des structures ad'hoc et si possible avec des objectifs spécifiques et un calendrier de travail et les membres décident de la nature du programme.

16. Un accent est mis sur le rôle de la Commission de l'Union africaine qui comprend:

- Le développement et l'harmonisation des politiques de la science et de la technologie en Afrique.
- L'initiation des mesures visant à diffuser les résultats de la mise en oeuvre des programmes de science et de technologie (par exemple les publications, la promotion des projets et des événements), et, si possible, par des études stratégiques axées sur les nouveaux problèmes ou les opportunités, ou toutes autres questions essentielles de la science et de la technologie.
- La convocation des réunions de la Conférence ministérielle, du bureau, du Comité directeur ainsi que celles des groupes de travail et la rédaction des rapports à soumettre au Conseil exécutif et au sommet de l'UA.

Discussions

- Il a été souligné que toutes les conférences ministérielles par exemple sous la direction des Ressources humaines, de la science et de la technologie étaient transversales et qu'aucune attention particulière ne

leur est accordée mais elles doivent être en harmonie avec le cadre de l'UA pour leur permettre d'opérer convenablement et avec efficacité.

- Il a été indiqué que les organismes régionaux tels que la BAD et l'UNESCO ont été proposés en qualité de membres du comité directeur de l'AMCOST.
- Le NEPAD a recommandé qu'au cours des débats sur cette question, il convient de se pencher sur le rapport de la réunion du Bureau tenue le 8 juin 2007.
- Il a été souligné que la CUA faisait l'objet de plusieurs processus pour renforcer sa capacité y compris le recrutement du personnel et le processus d'audit qui sera finalisé en janvier 2008 et fera des recommandations sur la capacité de l'UA à assumer son mandat.

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA DERNIERE REUNION DU BUREAU DE L'AMCOST, PAR LE RAPPORTEUR DE L'AMCOST

17. Le rapporteur de l'AMCOST II, Prof. Mounir Khaled Berrah de l'Algérie a présenté les résolutions de la réunion du Bureau organisé le 8 juin 2007 en République d'Afrique du Sud.

Point 5 de l'ordre du jour : STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION AFRICAIN CONSOLIDE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

18. Le Directeur des Ressources humaines, de la Science et de la Technologie, Dr. Abdul-Hakim Elwaer a présenté la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action consolidé de l'Afrique en science et en technologie, qui est le résultat de la réunion de l'UA et du NEPAD organisée du 4 au 5 juin 2007. La stratégie comporte une vision d'"une Afrique débarrassée de la pauvreté et bien intégrée dans l'économie globale de la connaissance par la science, la technologie et l'innovation".

19. Le Directeur a souligné les faiblesses rencontrées dans la mise en oeuvre du plan d'action consolidé qui comporte:

- **Le manque d'appropriation du plan d'action consolidé au niveau des Etats membres et des CER;**
 - **Les faibles mécanismes de financement ;**
- **Le manque de cadre politique harmonisé en science et en technologie et ;**
- **La capacité limitée en ressources humaines à la CUA et aux bureaux de la science et de la technologie de la CUA.**

20. Il a affirmé que la stratégie énumère les facteurs cruciaux de succès, qui permettront de relever les défis et faciliter la mise en œuvre effective du plan d'action consolidé. Il s'agit, entre autres de:

- **La mise au point d'une stratégie puissante de publicité et de communication,**
 - **Un mécanisme de responsabilisation,**
 - **Le financement créatif et,**
 - **La mobilisation de ressource technique.**

21. Le renforcement des capacités du NEPAD et des secrétariats de la CUA a été également cité comme facteur crucial de succès.

22. Enfin, le directeur a souligné que la stratégie invite les Etats membres et les CER à domestiquer le plan d'action consolidé et à lier ses projets phares à leurs programmes de développement et de réduction de la pauvreté, à créer des points focaux en science et technologie pour renforcer la mise en oeuvre du plan d'action consolidé et à soutenir la création de mécanisme de financement durable.

Point 6 de l'ordre du jour : PRESENTATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION AFRICAIN CONSOLIDÉ POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE, PAR LE BUREAU DU NEPAD POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

a) Rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé

23. Prof John Mugabe, directeur du NEPAD OST, a présenté un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique en science et en technologie en se focalisant sur l'état d'avancement, les plans et les défis. Il a souligné les principes directeurs et les décisions qui ont été prises. Il a informé la Conférence que les priorités du plan d'action consolidé portaient sur les sciences de l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et les biosciences (WEHAB). La mise en œuvre de ces programmes a été influencée par les opportunités de financement disponibles, le désir de consolider les projets existants, les décisions des CER, etc.

24. Prof Mugabe a souligné quatre catégories d'activités qui sont actuellement en cours comme suit:

- Les programmes phares en recherche-développement (biosciences, technologie du laser, les sciences mathématiques (AMINet), l'eau et l'énergie) ;
- Les études reposant sur les preuves (systèmes d'innovation sanitaires) ;
- La science et la technologie africaines, et le programme d'indicateurs d'innovation ;
- L'extension (par exemple le G8, Parlement panafricain et les CER).

25. Il a énuméré le progrès accompli dans les catégories précitées qui suivent:

i) Biosciences

26. Au regard des biosciences, le Prof. Mugabe a affirmé que les Hubs et les noeuds ont été identifiés à la BecA, à la SANBio, à WABNet et à NABNet. Il a souligné les diverses initiatives en cours dans ces réseaux dans les domaines de la recherche-développement, la formation, le développement des infrastructures, la mobilité des scientifiques et la mobilisation de ressources.

ii) Innovation des sciences de l'eau

27. S'agissant de l'innovation en sciences de l'eau, il a informé qu'un groupe de travail d'experts a été créé en 2005. Depuis lors, quatre projets ont été mis au point et approuvé par le bureau de l'AMCOST.

iii) Réseau africain des sciences mathématiques (AIMS)

28. Prof. Mugabe a informé la conférence que le Réseau a été désigné comme centre d'excellence lors de l'AMCOST en 2003. L'institut comprend des étudiants venus de toutes les régions du continent. Le NEPAD a financé le Réseau pour identifier les noeuds (les universités dans les autres pays) pour créer le Réseau africain des sciences mathématiques (AMINet).

iv) Recherche et innovation en énergie

29. Un projet de plan économique pour le programme de recherche et d'innovation énergétique a été mis au point par le financement du gouvernement sud-africain par le biais du département de la science et de la technologie. Le plan économique a été depuis lors soumis au comité directeur en vue de l'examen et des commentaires.

v) Etudes basées sur les preuves

30. Prof Mugabe a informé la Conférence qu'une subvention de US\$ 600.000 a été mobilisée pour commanditer les études sur le rôle des STI pour assurer une meilleure santé publique (les OMD sur l'équité sanitaire). Les études seront commanditées dans divers aspects de la santé publique, en mettant l'accent sur la façon dont les pays africains peuvent mieux exploiter et appliquer les STI pour lutter contre les maladies. D'autres études se focaliseront sur la recherche-développement en santé et l'accès aux innovations sanitaires.

vi) Groupe de travail africain de haut niveau sur la biotechnologie moderne

31. Prof. Mugabe a rappelé que le groupe de travail de haut niveau sur la biotechnologie moderne (APB) a été créé par la CUA et le NEPAD. Sa création fait suite à la décision EX.CL/Dec.26(III) du Sommet de l'UA tenu à Maputo. Il a affirmé que le rapport du groupe de travail a été adopté par l'AMCOST au Caire. Actuellement, le rapport est en cours de traduction en français et en arabe. Le groupe de travail organisera une réunion avec les CER pour initier un dialogue sur l'engagement à adopter une stratégie de biotechnologie de 20 ans.

vii) Activités de proximité

32. Prof. Mugabe a cité un certain nombre d'activités de proximité qui ont été entreprises par le Bureau du NEPAD de la science et de la technologie telles que le financement aux ateliers ministériels régionaux des CER au sein de la CEDEAO et en Afrique centrale pour promouvoir la domestication du plan d'action consolidé ; les consultations avec le comité du parlement panafricain sur la science et la technologie et la santé pour que le parlement panafricain puisse domestiquer le plan d'action consolidé etc.

Discussion

- Il a été recommandé que la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé soit largement amélioré si l'engagement d'allouer 1% du PIB à la science et à la technologie doit être réalisé, ce faisant allouer des ressources pour des investissements en science et en technologie et en réduisant par conséquent la dépendance des Etats membres des sources extérieures de financement. Un Comité spécial serait constitué pour veiller aux mécanismes de financement en vue de l'exécution du Plan d'action consolidé.
- La désignation des institutions comme centres d'excellence serait un processus en cours qui consolide les infrastructures existantes et promouvoir la collaboration entre les différents réseaux.
- Il a été recommandé que des démarches spécifiques soient entreprises pour concrétiser l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA sans tarder, tel qu'entériné par le Sommet de l'UA à Maputo en juillet 2003.
- Il a été recommandé que les bureaux de la science et de la technologie soit créés dans les présidences dans le but d'améliorer le plaidoyer au plus haut niveau de la prise de décision et obtenir des engagements financiers additionnels.
- Il a été recommandé que des études soient régulièrement menées pour déterminer l'état de la mise en oeuvre des décisions et recommandations du Sommet de l'UA et de l'AMCOST.

b) Science et technologie africaine et indicateurs de l'initiative innovatrice

33. Dans le rapport d'étape sur la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé, il a été indiqué qu'un groupe de travail a été créé en 2005 pour élaborer un plan économique sur les indicateurs des sciences et des technologies pour l'Afrique. US\$ 3.1 million ont été mobilisés pour l'exécution des activités y compris la formation d'un comité intergouvernemental sur les indicateurs des STI, la formation, les enquêtes nationales et la production des Perspectives de l'ASI en 2009.

34. Le rapporteur de l'AMCOST II, Prof. Berrah Mounir Khaled, directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'Algérie, a présenté les décisions de la réunion de Maputo de septembre 2007. En tant que co-président de la réunion de Maputo, il a rappelé les décisions de l'AMCOST I et II qui ont jeté les bases de l'élaboration et de l'exécution de l'initiative de l'ASTII. Il a souligné les décisions importantes prises à Maputo.

35. Ces décisions comprenaient :

- Le rôle des indicateurs en science, technologie et prise de décisions et exécution de l'innovation ;
- Les expériences dans l'élaboration et l'utilisation des indicateurs de technologie et d'innovation ;
- Les directives pour la science, la technologie et les enquêtes en matière d'innovation ;
- Les critères d'identification et de sélection de pays qui participeront à la phase pilote de l'enquête ; et
- Le plan de travail.

Discussion

- Les membres ont invité le bureau de l'AMCOST à assurer l'harmonisation urgente des plans de travail sur la science et la technologie et les indicateurs d'innovation entre le Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie de la CUA et le Bureau du NEPAD pour la science et la technologie avant que tout autre progrès ne soit réalisé pour définir les rôles et les responsabilités claires entre les deux et éviter le développement des activités parallèles.
- Les membres ont discuté et convenu de l'importance pour l'Afrique de mettre en oeuvre l'ASTII dès que l'harmonisation sera finalisée afin d'améliorer la qualité de la science, de la technologie et de politiques innovatrices aux niveaux national, régional et continental.

c) Proposition pour l'établissement d'un comité de Science et Technologie de haut niveau sur le changement climatique

36. Le Bureau de la Science et de la Technologie du NEPAD a présenté la proposition sur la nécessité de constituer un panel chargé de mener l'évaluation scientifique sur le changement climatique en Afrique. Cette proposition est basée sur la nécessité de disposer d'informations scientifiques précises sur le changement climatique, ses effets sur l'Afrique ainsi que les moyens de promotion et d'adaptation de la science et de la technologie pour une utilisation optimale.

37. Les experts, fonctionnaires principaux ont examiné la proposition et ont recommandé la tenue d'une réunion entre le bureau de l'AMCOST et le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) en vue de déterminer les fondements et les modalités de mise en place dudit panel.

Point 7 de l'ordre du jour : PRESENTATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU SOMMET DE 2007 DE L' UNION AFRICAINE, PAR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

38. Le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie a fait des présentations sur les initiatives et les programmes de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Sommet de janvier 2007 sur la science et la technologie

(a) Conclusions de la Conférence des femmes africaines sur la Science et la technologie

39. Les conclusions de la première conférence de l'Union africaine des femmes en science et en technologie s'est tenue du 29 au 31 août 2007 en République sud-africaine et comportait les points essentiels suivants:

40. Les femmes se sont engagées à:

- Trouver un mécanisme pour réunir les femmes en science et en technologie pour coordonner leurs initiatives en science et en technologie et encourager la coopération scientifique, le réseautage et la collaboration au sein des femmes en science et en technologie et recommander que le futur comité ad'hoc de la Conférence soit un mécanisme intérimaire qui définira les modalités de ce mécanisme dans six mois.
- Accroître la visibilité et la solidarité des femmes en science et en technologie en créant des portails (banque de données sur les femmes en science et en technologie, les femmes entrepreneurs en science et en technologie, les questions de la propriété intellectuelle, les meilleures pratiques, les succès, les meilleures publications, l'orientation professionnelle, et les programmes de mentorat, entre autres) par l'appui de nos Communautés économiques régionales, des Etats membres et de donateurs;

- L'autonomisation des femmes en zones rurales en encourageant les réunions d'échange d'expériences, les forums, ateliers entre les femmes des zones rurales et les femmes en science et en technologie, y compris les systèmes de connaissances traditionnelles;

41. Elles ont invité l'AMCOST à:

- Promouvoir la création des incubateurs technologiques et à introduire et élargir la formation en entrepreneuriat formel et informel et les infrastructures requises et la création de capitaux d'investissement pour les femmes entrepreneurs en science et en technologie pour encourager le développement de petites entreprises pour les femmes d'affaires;
- Honorer et récompenser les femmes dans divers groupes thématiques de la science et de la technologie et encourager les parties prenantes, les gouvernements, le secteur privé, les institutions, les organismes multinationaux, les ONG et d'autres institutions caritatives à accorder des bourses aux élèves filles méritantes et moins favorisées pour qu'elles poursuivent leurs carrières en science et en technologie;
- Renforcer la capacité des institutions médiatiques et des praticiens pour promouvoir la vulgarisation et la prise de conscience communautaire sur la science et la technologie au sein des femmes;
- Faire le lobby et le plaidoyer pour que davantage de femmes soient aux postes stratégiques, politiques et de prise de décisions pour faciliter et accélérer la mise en œuvre des programmes scientifiques et technologiques pour les femmes;
- En collaboration avec l'UNESCO, la Commission de l'UA devrait créer des chaires scientifiques pour les femmes et définir les rôles qu'elles doivent jouer.

Discussion

- Il a été recommandé que les données sur le genre relatives aux femmes en science et en technologie soient recueillies au niveau national afin de formuler des initiatives et des programmes concrets pour les femmes;
- Il a été recommandé aux ministres de prendre acte des conclusions de la Conférence des femmes en science et en technologie et de demander à la Commission d'élaborer des plans économiques sur les domaines clés recommandés par la Conférence puisque cet événement faisait partie de la mise en œuvre de la décision du Sommet de 2007 sur la consolidation des circonscriptions et des champions en science et en technologie.

(b) Rapport d'étape sur la Stratégie de formation de l'Organisation panafricaine de la Propriété intellectuelle (OAPI)

42. Les questions essentielles suivantes ont été notées lors de la présentation:

- Depuis la décision prise lors du Sommet des chefs d'Etat de créer l'organisation panafricaine sur la propriété intellectuelle (OAPI) en janvier 2007, le Département des ressources humaines, de la science et de la technologie s'est lancé dans plusieurs activités pour faciliter l'existence opérationnelle de cette structure continentale.
- Comme première étape, le Département a nommé l'UA-STRC comme point focal pour toutes les questions de l'OAPI, et la communication avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et d'autres parties prenantes clés seraient en interaction par le biais du point focal.
- Un consultant été recruté pour élaborer un projet de document définissant les articles constitutifs de l'organisation qui seront soumis aux discussions lors de la réunion des parties prenantes devant se tenir au début de 2008. Lorsque le projet sera prêt, il sera distribué aux diverses parties prenantes avant la réunion. Ceci servira de plate-forme pour les délibérations.
- Le document provisoire définira clairement les objectifs, la structure, le recrutement du personnel, le financement, l'emplacement, les liaisons avec les principales parties prenantes, les réunions du Comité de pilotage, la portée des opérations et d'autres détails pertinents. Il importe d'affirmer que l'OPPI n'abordera que les questions de politique et n'affectera pas les opérations quotidiennes des organisations régionales existantes. L'existence de l'OPPI n'entraînera pas la dissolution des arrangements institutionnels de la propriété intellectuelle. Mieux, leur prestige, influence et portée continentale seront largement améliorés.

Discussion

43. Il a été recommandé que la réunion des partenaires de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI) :

- Se penche sur les domaines programmatiques et propose l'élaboration d'un Plan d'action;
- Puisse aboutir à la mise en place d'un groupe de travail sur les modalités de mobilisation de ressources pour le financement des domaines programmatiques;
- Que la constitution du Comité directeur reflète la participation inter-ministérielle et plus particulièrement celle des représentants des Ministères/Départements du Commerce et de l'Industrie et de l'environnement.

c) **Le Cadre africain consolidé sur la propriété intellectuelle, individuelle et les droits des Communautés**

- Au cours de cette présentation, il a été indiqué que l'Afrique ne dispose pas d'un cadre institutionnel qui permettrait aux Etats membres de protéger les inventions et les innovations, fruits des efforts des communautés

traditionnelles et des individus. Les inventions et les contributions des chercheurs et des praticiens techniques africains ne sont pas protégées en raison des initiatives nationales.

- Il a été noté que les éléments qui devraient être contenus dans le Cadre sur les connaissances traditionnelles, individuelles et les droits des communautés ainsi que les conditions et les mesures incitatives visant la protection des connaissances traditionnelles des individus et des communautés devraient être inclus dans ledit Cadre. Les discussions visaient à intégrer les individus, la communauté et la protection de la propriété intellectuelle dans les processus de planification nationale des Etats membres. Les recommandations suivantes avaient été faites :
 - Les Etats membres devraient élaborer des politiques générales et promulguer des lois sur les connaissances traditionnelles, la propriété intellectuelle et les droits des communautés. Ils devraient également jouer le rôle de point focal pour la coordination de toutes les questions liées aux connaissances traditionnelles, aux droits de la propriété intellectuelle et des communautés.
 - Il importe de procéder à l'identification des institutions et de collaborer avec les groupes d'experts en matière de résolution des questions liées aux connaissances traditionnelles, aux droits de la propriété intellectuelle, individuelle et des communautés.
 - En vue d'aboutir à une collaboration efficace et à la mise en oeuvre effective, il a été proposé que chaque Etat membre crée un comité ou une commission composée de plusieurs partenaires et experts. L'objectif étant d'amener les Etats membres à élaborer des cadres nationaux respectifs de protection des divers droits sur les inventions et les innovations relatives aux connaissances traditionnelles. Cela permettra de promouvoir les possibilités de commercialisation et les bénéfices des partenaires jouissant de leurs droits de propriété intellectuelle.

d) Réunion d'experts sur le Cadre africain de la Bio-prospection

- Au cours de cette présentation, il a été noté que l'Afrique ne dispose pas d'un Cadre de la Bio-prospection qui permettrait aux Etats membres d'exploiter les innombrables ressources biotiques. Ces Etats s'inspirent plutôt des conventions et instruments internationaux pour la gestion des activités liées à la bio-prospection par la ratification de ces instruments et conventions.
- A cet égard, les Etats membres devraient élaborer une stratégie de bio-prospection visant l'utilisation effective des ressources biotiques de l'Afrique. La réunion a également axé ses discussions sur l'élaboration d'un cadre stratégique national qui fournirait les contrôles nécessaires, ainsi que les directives sur les pénalités liées aux violations des dispositions de la loi en vue de dissuader les contrevenants.

- L'Afrique peut tirer avantage des partenariats, de la coopération et des principaux modèles internationaux en matière de bio-prospection en vue de promouvoir le renforcement des capacités endogènes et leur conservation. Les Etats membres devraient éviter de souscrire à des engagements d'honneur afin d'éviter les réactions opportunistes des parties intéressées. Une agence centrale unique devrait être chargée des questions liées à la bio-prospection malgré l'existence d'organisations nationales dotées des statuts relatifs à la bio-prospection. Cette agence serait gérée par une agence nationale spéciale. Il importe de mettre en place un mécanisme unique de réglementation pour prévenir la biopiraterie et l'exploitation abusives des ressources biotiques nationales. A cet égard, les Etats membres prendront les mesures institutionnelles appropriées.
- Il importe d'examiner les conditions propices et d'encourager les activités de bio-prospection en vue de promouvoir le partage équitable des bénéfices entre les différents partenaires.
- Les capacités scientifiques et technologiques sont essentielles en matière de gestion de la bio-prospection et de délivrance de brevets visant le démarrage des travaux de bio-prospection. Ces efforts visent à fournir des directives pour l'élaboration de cadres nationaux de bio-prospection par les Etats membres. Ces cadres garantiront l'utilisation et la commercialisation efficaces des ressources biotiques du continent. Ils permettront également de mettre en place des gardes-fous contre les cas de bio-piraterie à l'origine de graves sinistres.

Discussion

- Les commentaires des participants étaient en grande partie favorables aux principales idées développées au cours de la présentation. Les points de vue exprimés reflétaient l'idée de l'élaboration de cadres nationaux de bio-prospection.
- Un délégué a voulu savoir si les propositions sur la bio-prospection tenaient compte des ressources marines et aquatiques. Il lui a été répondu que le cadre de bio-prospection ne faisait aucune distinction entre les ressources marines biologiques ; et qu'il s'appliquait à la biodiversité en général.

e) **Session d'information sur le prix de l'Union africaine de Science/Prix UA – OMPI**

44. La Commission a initié plusieurs programmes de sensibilisation du public et de vulgarisation du rôle crucial des Sciences et de la Technologie en matière de développement économique et social. Au nombre de ces programmes, on peut citer: la journée de la Science et de la Technologie célébrée le 30 juin dans les Etats membres de l'UA ainsi que les jeux olympiques scientifiques ci-après:

- Le prix UA – OMPI et

- Le prix d'excellence en science de l'UA

45. Un rapport d'étape à été présenté sur la réaction des Etats membres sur l'initiative UA/OMPI. Le rapport a mis en exergue la faible réaction des Etats membres et souligné la nécessité de créer des points focaux dans les Etats membres en vue de renforcer la communication avec la Commission et de promouvoir davantage l'engagement des bureaux nationaux de la propriété intellectuelle dans la mise en oeuvre de ces programmes. Les Etats membres ont été encouragés à vulgariser le programme de prix de l'Union africaine par la sensibilisation des Communautés scientifiques nationales, des groupes et associations de jeunes, de femmes et des groupes de technologie et de savoir autochtone.

Discussion

Les recommandations suivantes ont été faites :

- Des informations supplémentaires sur les programmes de prix de l'UA devraient être fournies par le biais de méthodes efficaces telles que la vulgarisation du Prix par sa présentation aux Ministères de la jeunesse, aux groupes et associations de jeunes, de femmes, de technologie et de savoir autochtone, aux bureaux nationaux de la propriété intellectuelle au cours de leurs réunions.
- En vue d'attirer un plus grand nombre de candidatures, il importe de généraliser et d'élargir le champ d'activité en matière de concurrence et d'augmenter le montant du Prix.

(f) Science, technologie et innovation au service de l'Industrialisation : conclusions de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI)

46. Le département des ressources humaines, de la science et de la technologie a fait une présentation sur la science, la technologie et l'innovation pour l'industrialisation, les conclusions de la conférence des ministres africains de l'industrie tenue du 24 au 27 septembre 2007 en République sud-africaine.

47. Les points essentiels soulevés suite à cette présentation comprenaient :

- La formulation d'un plan d'action pour l'industrialisation de l'Afrique en préparation du Sommet de l'UA en janvier 2008 qui sera centré sur le thème de l' « industrialisation de l'Afrique » et les éléments de la Science et de la technologie du plan d'action pour l'industrialisation.
- La prise de conscience sur le Plan d'action consolidé de l'Afrique en science et en technologie comme position commune de l'Afrique sur le développement de la science et de la technologie et la nécessité de l'examiner dans le développement du Plan d'action d'industrialisation pour l'Afrique.

- La nécessité de lier les programmes transversaux afin de maximiser l'utilisation de nos ressources rares et se rapprocher de la vision de l'UA avec une stratégie commune par les dialogues interministériels entre l'AMCOST et le CAMI.

Point 8 de l'ordre du jour : PRESENTATION DES PROGRES REALISES EN BIOSECURITE

48. L'unité de biosécurité du Département des Ressources humaines, de la science et de la technologie a fait des présentations sur la Révision de la Loi modèle africaine sur la Biosécurité et l'Atelier régional africain sur le renforcement des capacités et l'échange d'expériences sur l'évaluation des risques et la gestion des risques des organismes vivants génétiquement modifiés (OGM) aux termes du Protocole de Carthagène sur la biosécurité.

a) Conclusions de l'Atelier régional africain sur l'évaluation des risques et la gestion des risques relatifs aux organismes génétiquement modifiés

49. Au cours de cette présentation, les points-clés ci-après ont été soulevés :

- L'évaluation et la gestion des risques dans le contexte du Protocole sur la bio-sécurité.
- L'échange d'expériences et de leçons.
- L'examen des principes directeurs existants.
- L'examen du format et des principaux éléments, mécanismes de coopération et la constitution de réseaux au niveau régional et des recommandations sur la bio-sécurité en Afrique.

50. La présentation a également souligné les besoins de l'Afrique en matière de renforcement des capacités, l'adoption d'un format pour l'évaluation des risques qui sera soumis à la COP-MOP 4 ainsi que les recommandations sur la promotion des questions liées à la bio-sécurité sur le continent (information, coordination à l'échelle régionale, leadership de la Commission de l'Union africaine en matière de bio-sécurité en Afrique).

b) Loi modèle africaine sur la sécurité en biotechnologie

51. La présentation a mis en exergue les termes de référence pour la révision, le contexte ainsi que les propositions pour une loi modèle révisée et la voie à suivre.

52. Les questions clés liées à la révision étaient les suivantes :

- Le secteur privé a été identifié comme source potentielle de financement de la science et de la technologie toutefois, les programmes devraient garantir les retombées financières.
- Il a été noté que la question portant sur la création du fonds de la science et de la technologie pour soutenir la mise en œuvre du PAC a été abordée au cours de la réunion extraordinaire de l'AMCOST en 2006 et il était temps de formuler les modalités, les mécanismes et la gouvernance conduisant à la création du fonds.
- Il a été expliqué que la BAD financerait un seul fonds pour l'éducation en science et en technologie et non des fonds multiples tel que souligné dans le COMEDAF III et la 4^{ème} réunion du Bureau de l'AMCOST.
- Il a été dit que l'Afrique devrait élaborer les programmes nationaux précités en science et en technologie par exemple en biotechnologie et des programmes spatiaux, identifier l'agence de mise en œuvre potentielle et se lancer dans la mobilisation des fonds axés sur les programmes au lieu d'investir les fonds dans les structures.
- Il a été constaté que les pays oeuvrent et financent certains domaines thématiques et il existe la possibilité de mobiliser de tels fonds et de soutenir la mise en œuvre des programmes phares spécifiques du PAC et de rechercher l'assistance additionnelle des bailleurs de fonds. De tels programmes impliqueraient l'élaboration des plans économiques exhaustifs.
- Il a été suggéré que la voie à suivre pourrait être de nommer un consultant pour examiner toutes les initiatives menées jusqu'ici et faire une proposition viable pour la création du fonds.
- Il a été noté que la BAD examinerait la création du fonds si une requête officielle de l'AMCOST lui était adressée ; cela implique que l'AMCOST fasse une proposition concrète.

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a. Bureau Afrique du Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB)**

56. Prof. Parker, directeur de la composante africaine du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (ICGEB) dont le siège est en Afrique du Sud a souligné les points suivants sur le programme de l'ICGEB qui a été créé pour servir l'Afrique :

- Les instruments d'action qui comportaient les programmes de PH.D, la recherche interactive. Ceux qui sont formés par l'ICGEB retournent dans leurs pays, encourageant ainsi le transfert de technologie. Il y a également le soutien à la traduction industrielle des résultats de recherche.
- Les objectifs de la création d'une composante africaine de l'ICGEB sont de servir l'Afrique.
- La faible adhésion des pays africains à l'ICGEB.
- La République d'Afrique du Sud et l'Italie ont débloqué des fonds pour le programme et davantage d'activités pour la mobilisation de ressources seront initiées.

Discussion

- Un nombre limité de bourses est accordé à l'Afrique en raison du nombre restreint de candidatures soumises au CIGGB. A l'heure actuelle, seuls les membres sont autorisés à soumettre leurs candidatures.
- Il a été demandé à l'AMCOST de saisir l'occasion que lui offre cette initiative pour promouvoir les activités liées à la génétique et à la biotechnologie sur le continent en vue d'associer le CIGGB aux programmes de biotechnologie en Afrique.

b. Présentation sur la coopération entre la CEA et l'UA en science, technologie et innovation

57. M^{me} Opoku Mensah, Directrice de la TIC en science et technologie (CEA) a examiné l'étude de la CEA sur la science et la technologie et l'innovation. Les modalités de coopération ainsi que les récentes activités de coopération. Elle a examiné les récentes initiatives de la CEA en faveur du plan d'action consolidé de l'UA.

58. Enfin, elle a fait une présentation sur une importante initiative de la CEA dénommée « Science en Afrique » visant à générer, à réorganiser, et à créer des communautés africaines de science et de technologie en vue de contribuer avec plus d'efficacité au développement de l'Afrique.

Discussion

- Promouvoir la collaboration entre la CEA et l'UA en matière de programmes sur les femmes en science et technologie ;

- La collaboration UA-CEA devrait se pencher sur le changement climatique et les autres conventions connexes telles que les conventions sur la désertification, les zones humides et la biodiversité ;
- Une plus grande importance devrait être accordée à la composante TIC de la science et de la technologie ;
- Les rôles de la CUA, du NEPAD et des partenaires tels que la CEA devraient être mieux définis ainsi que les modalités de collaboration entre ces instances ;
- Le Conseiller juridique de la CUA a salué la coopération entre la CEA et l'UA. Le plan stratégique 2004-2007 contient les secteurs d'intervention prioritaire liés au développement de l'Afrique.
- La CEA prend des dispositions visant à fournir un appui aux programmes de l'UA en jouant le rôle de coordinateur de l'aide des Nations Unies aux programmes de l'UA.

c. Appui de INCO-NET au programme UE-Afrique sur la science et la technologie, au programme de politique en matière de recherche et de développement dans le cadre du 7^{ème} programme d'appui de l'Union européenne

59. Le représentant de l'UE, Dr. Fadila Boughanami, a donné un bref aperçu des initiatives de l'UE relatives aux programmes destinés à l'Afrique. Elle a cité plusieurs programmes de science et de technologie tels que les S et T, les TIC et les technologies spatiales. Un Sommet UE-Afrique est prévu en décembre 2007 pour discuter de la stratégie conjointe de partenariat UE-Afrique. Elle a demandé au Dr. Andrew Cherry de faire une présentation.

60. Dr. Andrew Cherry a présenté le septième programme-cadre de l'UE (FP7) qui comprend six Inco-Net créées en vue d'initier des dialogues bi-régionaux en science et en technologie entre l'UE et les régions. En ce qui concerne la région Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), les activités de CAAST-Net sont axées sur le dialogue entre l'UE et l'Afrique subsaharienne alors que celles de MIRA sont axées sur le dialogue UE-région méditerranéenne (y compris l'Afrique du Nord).

61. Dans sa présentation, le Dr. Cherry a soulevé les questions clés ci-après :

- L'objectif spécifique de CAAST-Net est d'identifier et de recommander les domaines d'intérêt mutuel et les avantages des appels d'offres avec concours liés à l'adhésion au programme-cadre PF7. CASST-Net vise à fournir un appui optimal à la mise en oeuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.
- Il importe que CAAST-Net (et MIRA-Net) bénéficient des orientations du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, s'alignent sur ses directives et maintiennent une coopération étroite avec ce Conseil.

S'agissant de ses relations avec l'AMCOST, CAAST-Net ne cherche pas à supplanter le dialogue entre l'UE et l'UA mais cherche plutôt à valoriser, à informer et à promouvoir des échanges fructueux.

- Le Kenya qui assurera la future présidence en exercice de l'AMCOST et en tant que partenaire de CAAST-Net a été élu coordinateur. Il a proposé que CAAST-Net joue un rôle important en matière de coopération entre CAAST-Net et AMCOST.
- L'AMCOST devrait faire des recommandations sur les différents mécanismes pour un engagement optimal entre CAAST-Net et MIRA et l'AMCOST. L'AMCOST pourrait par exemple désigner des contacts spécifiques au sein de la Commission de l'UA qui serviront de point focaux pour la coopération avec INCO-Net.

Discussion

- Il a été souligné que le Fonds européen de développement (FED) sera l'un des instruments pour financer la stratégie conjointe UE/Afrique pour qu'elle ne soit pas simplement les participants au projet essentiels qui en profitent. Les gouvernements ont été encouragés à soutenir le développement des points de contact nationaux pour des questions liées à la participation au programme cadre.
- Il a été indiqué que INCO-Net cherche à collaborer étroitement avec les partenaires de l'UE et de l'Afrique afin que les participants au projet stratégique n'en soient pas les seuls bénéficiaires. Les gouvernements ont été encouragés à appuyer la mise en place de points focaux nationaux pour la résolution des questions liées à la participation au programme cadre d'appui.

Point 11 de l'ordre du jour : ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS

62. Après les délibérations sur les recommandations faites aux Ministres, les experts ont adopté le rapport.

Point 12 de l'ordre du jour : SESSION DE CLOTURE

63. Après l'adoption du rapport des experts et des recommandations faites aux Ministres, le président a déclaré la réunion close.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2008

Report of the third ordinary session of
the au ministerial conference of
science and technology (AMCOST III)
– 12 – 16 November 2007, Mombasa, Kenya

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/3176>

Downloaded from African Union Common Repository